

Le 17 décembre 2019

Le département de Loir-et-Cher présente la Plateforme Alternative d'Innovation en Santé : PAÏS

Le département de Loir-et-Cher doit faire face, comme tous les territoires ruraux, à une pénurie de médecins plus ou moins sévère suivant les secteurs géographiques ; avec le vieillissement estimé de la population dans les années à venir, le département de Loir-et-Cher prend toute la mesure des difficultés liées à la désertification médicale. En 30 ans, le Loir-et-Cher a perdu 81 médecins, soit une baisse de 25% dans la profession. En 1989, le département comptait 321 médecins généralistes, en 2019, 242 dont 132 ont plus de 55 ans. En terme de densité médicale, le Loir-et-Cher est classé au 75ème rang des 96 départements de métropole.

Face à ce constat, le département de Loir-et-Cher, l'Agence régionale de Santé, ont mis en place dans le sud du département depuis une dizaine d'année : PAÏS, une solution contribuant à pérenniser l'accès aux soins et à diminuer l'accès aux urgences.

Contexte :

Il n'y a pas de solution miracle pour remédier aux déserts médicaux, seulement une thérapie cousue main permettant d'accompagner les acteurs de la santé pour mettre en place des réponses adaptées aux terrains. Certains optent pour le salariat des médecins, d'autres multiplient les maisons de santé pluridisciplinaires.

Le conseil départemental a choisi de mettre en place sur le département des remèdes qui fonctionnent tel que la Plateforme Alternative d'innovation en Santé, connue sous l'acronyme PAÏS.

De nombreux praticiens connaissent un rythme de travail hors normes. Ces difficultés d'exercice nuisent à tous, aux patients comme aux soignants, et peuvent aussi décourager des jeunes médecins de s'installer en zone carencée. Il convient donc de déployer cette plateforme d'orientation et de régulation médico-sociale, pour libérer du temps médical aux médecins et améliorer l'accès aux soins en proximité par une permanence des imprévus de jours.

PAÏS, qu'est ce que c'est ?

C'est une Plateforme Alternative d'Innovation en Santé pour revaloriser les médecins généralistes de proximité, organiser l'offre de soins à l'échelle d'un territoire, décroiser l'articulation entre médecine de ville et hôpital. C'est donc une plateforme d'orientation et de régulation médico-sociale. Les médecins qui adhèrent à PAÏS assurent l'organisation de la prise en charge des soins imprévus. Ils allègent leurs rendez-vous pour se rendre disponibles aux demandes du « pays ». PAÏS accorde également une place privilégiée à la prévention et à l'éducation thérapeutique.

Les services proposés par PAÏS sont : le renforcement du secrétariat par un meilleur filtrage des appels, l'organisation d'un « tour de rôle » permettant la prise en charge des demandes de soins imprévus, la

CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

participation à des actions de prévention, l'accompagnement de projet (le pilotage) pour assurer la pérennité du dispositif.

Quel bilan après presque 10 années de mise en service ?

Initiée dans le Loir-et-Cher, PAÏS a été primée par la fédération hospitalière de France (FHF) au titre des parcours et de la coordination des soins. **Une évaluation externe et indépendante de PAÏS, réalisée par un chercheur enseignant au CNAM, a pu démontrer qu'un euro investi dans PAÏS faisait gagner au moins 5€** du fait du moindre recours aux urgences hospitalières, de la forte réduction des transports sanitaires, aux hospitalisations moindres du fait notamment de la prévention et de l'éducation, d'une activité mieux maîtrisée et d'une garde médicale adaptée. Après dix années d'activité, l'heure est au bilan ; les partenaires engagés souhaitent développer ce dispositif à d'autres secteurs du département concernés eux aussi par des difficultés d'accès aux services de santé.

Le conseil départemental travaille en coordination avec tous les acteurs impliqués dans le champ de l'offre de premiers recours et œuvre à la mise en coordination de l'ensemble des dispositifs visant à renforcer l'attractivité du territoire.

En Loir-et-Cher, nous sommes résolument tournés vers l'avenir, à l'écoute de nos concitoyens pour qui la 1ère préoccupation est l'accès à la santé car oui, il fait bon naître, bon vivre, et bien vieillir en Loir-et-Cher.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL A DÉCIDÉ DE LANCER DANS LES ANNEES À VENIR UNE EXTENSION DE CE DISPOSITIF À L'ENSEMBLE DU LOIR-ET-CHER.

Se faisant fort de trouver des solutions attractives et innovantes pour que chaque loir-et-chérien puisse avoir accès aux soins, la collectivité entend renouveler son partenariat avec PAÏS et le développer sur des secteurs en carence médicale.

L'objectif est donc d'optimiser les conditions d'exercice des professionnels de santé en leur proposant de prendre part à un dispositif contribuant à pérenniser l'accès aux soins tout en valorisant les médecins généralistes.

Les bénéfices attendus ?

Ce dispositif élargi doit permettre d'attirer des médecins par de nouvelles conditions de travail, de maintenir une offre médicale dans la proximité, d'améliorer la qualité des soins, de limiter le recours aux urgences.

Le volet financier :

Le soutien du conseil départemental à PAÏS a été confirmé par délibération du 19 décembre 2013. L'aide financière du département, actée par une convention de 2015, sur les exercices 2015-2016-2017, s'est chiffrée à 46 113 €.

CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La reconduction de l'engagement a été confirmée par une nouvelle convention en 2018, portant sur les exercices 2018-2019, pour un montant total se chiffrant à 5 500 € et ne concernant que la participation à des frais de pilotage.

Un nouveau projet de convention est à l'étude pour favoriser l'extension de PAÏS dans les territoires où l'offre de soins existante n'est pas en capacité d'atteindre une structuration sous la forme d'un exercice regroupé, tel que par exemple une maison de santé pluridisciplinaire. Le conseil départemental de Loir-et-Cher prévoit à nouveau d'aider financièrement le dispositif. Il financera ainsi d'une part le pilotage et la promotion de PAÏS sur le territoire départemental, et, d'autre part, une partie des frais de secrétariat et des consultations non programmées pour les nouveaux médecins intégrant le dispositif PAÏS.

CONTACT PRESSE

Claire GRESSIEUX – Attachée de presse – claire.gressieux@departement41.fr – 06 80 13 75 40
Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12